

Vademecum - Mobilités collectives (voyages et sorties)

Instruction du 28 mars 2024 relative à l'organisation de mobilités collectives et sorties scolaires en France ou à l'étranger

**Rectorat de l'académie de Créteil
DACSES**

Affaire suivie par : Freddy LEROUX
Mél : ce.dacsces@ac-creteil.fr

DAREIC

Affaire suivie par : Laure MOREL
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

Texte adressé aux chefs d'établissement

*s/c de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

Annexes :

- Dossier : Vademecum-Mobilités collectives (voyages et sorties) - dossier 1 sur 4
 - annexe 1 : Les marchés publics - seuils réglementaires
 - annexe 2 : Documents requis pour une mobilité à l'étranger
 - annexe 3 : Sources de financement pour les projets d'ouverture européenne et internationale
 - annexe 4 : Circulaire académique n° 2023-091 du 19/10/2023 relative à l'obligation de déclaration des mobilités
 - annexe 5 : Méthodologie pour l'inscription des mobilités sur le site Ariane
 - annexe 6 : Autorisation de sortie du territoire-Cerfa
 - annexe 7 : Textes de référence
-

Le dossier 1 sur 4 du Vademecum – Mobilités collectives « voyages et sorties » et ses annexes ont été mis à jour pour prendre en compte les changements survenus ces dernières années, en particulier avec la pandémie et le Brexit.

Le Vademecum est un outil pour faciliter l'organisation et la sécurisation des mobilités collectives mises en place par les établissements scolaires.

Le secrétaire général

Signé

Mehdi CHERFI